



HAL
open science

“ Les bibliothèques des couvents mendiants, un modèle pour les séculiers? L’exemple de deux premiers bienfaiteurs de la bibliothèque du collège de Sorbonne (Robert de Sorbon, Gérard d’Abbeville) ”

Claire Angotti

► **To cite this version:**

Claire Angotti. “ Les bibliothèques des couvents mendiants, un modèle pour les séculiers? L’exemple de deux premiers bienfaiteurs de la bibliothèque du collège de Sorbonne (Robert de Sorbon, Gérard d’Abbeville) ”. Entre stabilité et itinérance. Livres et culture des ordres mendiants, N. Bériou; M. Morard; D. Nebbiai, 2010, Paris, France. pp.31-72. hal-03278468

HAL Id: hal-03278468

<https://hal.science/hal-03278468v1>

Submitted on 17 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les bibliothèques des couvents mendiants, un modèle pour les séculiers ?
L'exemple de deux premiers bienfaiteurs de la bibliothèque du collège de
Sorbonne (Robert de Sorbon, Gérard d'Abbeville).**

*Detur collegio scolarium studentium Parisius in theologia, quos regit magister Robertus de Sorbonio, canonicus Parisiensis, ita tamen quod alienare non possint, sed remaneant illis qui succedent eis in eodem collegio*¹ (« donné au collège des écoliers étudiant à Paris en théologie que régit maître Robert de Sorbon, chanoine de Paris, de sorte qu'ils ne puissent les vendre mais qu'ils demeurent à ceux qui leur succéderont dans ce même collège ») : ces mots sont ceux du cardinal Eudes de Châteauroux qui, avant 1261, a fait parvenir ses sermons au nouveau collège de la Sorbonne². Tracé de la main même du cardinal extrêmement attentif aux affaires universitaires parisiennes, cette mention figure dans aujourd'hui deux manuscrits de la bibliothèque du collège³ et devait aussi être inscrite sur le troisième volume de sermons du cardinal, attesté dans le catalogue de 1338 et qui ne nous est pas parvenu⁴.

Le collège est ouvert en 1257, et sa bibliothèque reçoit entre 1258 et 1274, date du décès de Robert de Sorbon, l'aide d'au moins neuf bienfaiteurs⁵, si l'on se fie aux mentions figurant dans certains manuscrits⁶, aux testaments rédigés en faveur du collège⁷. La pratique

¹ Voir Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 15947, f. Iv. On trouve la même recommandation dans le Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 15948 avec la précision *ex legato Odonis episcopi Tusculani* (f. 1). Cet ex-libris est mentionné dans Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* [puis nationale], t. 2, Paris, 1874, p. 165-166, corriger *quod non alienare non possint en quod alienare non possint*. Pour une description du Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 15948, voir Nancy Spatz, *Principia : A Study and Edition of Inception Speeches Delivered before the Faculty of Theology at the University of Paris ca. 1180-1286*, Cornell University, 1992, p. 218-220.

² Alexis Charansonnet, *L'Université, l'Église, l'État dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273)*, thèse dactyl., Lyon II, 2001, sous la direction de N. Bériou ; Id., « Du Berry en Curie, la carrière du cardinal Eudes de Châteauroux et son reflet dans sa prédication », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, 86 (2000), p. 5-37.

³ Voir Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, Paris, 1881, p. 46-50 : [XLIII] *Sermones* [section du catalogue de 1338], 71. *Sermones Tusculani* [numéro d'ordre du volume dans la section XLIII, suivi du titre du volume et du nom du donateur. Il s'agit du Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 15947, sermons *De sanctis*] ; 85. *Sermo Tusculani de tempore, ex legato Odonis, episcopi Tusculani* [il s'agit du Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 15948 sermons *De tempore*]. Alexis Charansonnet, « L'évolution de la prédication du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?-1273) : une approche statistique », dans *De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale*, J. Hamesse et X. Hermand éd., Louvain-la-Neuve, 1993, p. 103-142, (ici p. 108-114) démontre que les manuscrits Paris, Bibliothèque nationale de France lat. 15947 et lat. 15948 ont servi d'*exemplaria* à l'édition de recueils de sermons plus structurés et plus complets. Eudes de Châteauroux est à l'origine de cette seconde édition de ses sermons, c'est vraisemblablement après ce travail qu'il décide d'envoyer ses trois *exemplaria* à la bibliothèque du collège de Robert de Sorbon.

⁴ Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, p. 46-50 : 118. *Sermones Tusculani, ex legato ejusdem Tusculani* [on peut supposer, que ce troisième volume, perdu, contenait des sermons *De diversis casibus* et *De communi sanctorum*, répartition correspondant à la première collection de sermons du cardinal].

⁵ Il s'agit de Robert de Douai (1258) chanoine de Senlis et médecin de la reine, d'un second Robert de Douai (1260) clerc du prince d'Achaïe, d'Eudes de Châteauroux (avant 1261), de Jean de Gondricourt (1262) chanoine de Liège, de Nicolas de Vrigny (1264) chanoine de Coutances, de Nicolas de Bruges, archidiacre de Tournai (1266), de Lambert, doyen de Soignies (1270), de Milon de Corbeil, chanoine de Paris (1271) et de Gérard d'Abbeville (1272). Sur les premiers temps du collège, voir N. Gorochov, « Le collège de Sorbonne au temps de son fondateur », dans *Itinéraires du savoir de l'Italie à la Scandinavie (X^e-XVI^e siècles). Études offertes à Elisabeth Mornet*, C. Péneau éd., Paris, 2009, p. 219-230.

⁶ Outre les volumes donnés par Eudes de Châteauroux, avant 1261, nous sont parvenus le Paris, Bibliothèque nationale de France ms lat. 15220, donné par Robert de Douai, médecin de la reine, un des soutiens les plus actifs du projet de collège de Robert de Sorbon ; le Paris, Bibliothèque nationale de France ms lat. 15704 donnés par Nicolas de Bruges, archidiacre de Tournai († 1266) avec trois autres volumes non conservés (ces Bibles figurent dans le catalogue de 1338 : section [I] *Biblia* aux n^{os} 7, 10 et 11. Voir L. Delisle, *Le Cabinet des*

de signaler dans un ex-libris le nom du bienfaiteur du collège n'est pas encore systématique et l'on peut penser que nous n'avons que des traces incomplètes de ces legs primitifs⁸. Outre les manuscrits de neuf bienfaiteurs, une autre bibliothèque était vraisemblablement à la disposition des membres du collège avant 1274 : celle de Robert de Sorbon, premier proviseur du collège, qui « régit », pour reprendre les mots d'Eudes de Châteauroux, « les écoliers étudiant la théologie ». Certains actes, rédigés en faveur du collège, laissent entendre que Robert de Sorbon demeure alors avec eux⁹. On peut donc supposer que sa bibliothèque pouvait déjà être ouverte aux membres du collège et que maître Robert, qui s'efforçait de l'enrichir, la destinait à la nouvelle institution, après sa mort.

Dès l'origine, la constitution de la bibliothèque accompagne donc la fondation du collège : j'insisterai sur deux des principales bibliothèques magistrales qui ont donné naissance à la bibliothèque du collège de Sorbonne. Celle de Robert de Sorbon, fondateur du collège¹⁰, et celle de Gérard d'Abbeville¹¹, dont l'ampleur a été telle qu'elle a profondément

Manuscripts, t. 3, p. 9) ; le Paris, Bibliothèque nationale de France ms lat. 15616 donné par Milon de Corbeil en 1271 ; les mss Paris, Bibliothèque nationale de France ms lat. 15502 et lat. 15917 signalés comme donnés par Jean de Rue bienfaiteur du collège en 1271 chez L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 2, p. 161 sont à éliminer du groupe des manuscrits parvenus au collège avant 1274. Il s'agit du legs d'un homonyme, bienfaiteur du collège avant 1338, comme le soupçonnait L. Delisle, *ibid.*, p. 161. Sur cette question voir R. H. Rouse, « The Early Library Library of the Sorbonne », *Scriptorium*, 21 (1967), p. 42-71 puis p. 226-251, ici p. 243 [rééd. dans M. A. Rouse et R. H. Rouse, *Authentic Witnesses. Approaches to Medieval Texts and Manuscripts*, Notre-Dame (Ind.), 1991 (Publ. in Medieval Studies vol. XVII), p. 341-408, ici p. 396]

⁷ Nous connaissons ainsi le testament de Jean de Gondricourt daté de 1262 en faveur du collège ; la liste de livres donnés au collège par Nicolas de Vrigny, en 1264 ; le codicille au testament de Lambert de Soignies, en 1270. Ces trois documents mentionnent explicitement des titres de livres. Un quatrième document concerne la succession de Robert de Douai, clerc du prince d'Achaïe – homonyme du médecin de la reine – mais mort en 1260 : son exécuteur testamentaire, Gérard d'Abbeville, décide de donner des livres d'une valeur de 70 livres parisis aux membres du collège afin de respecter les dispositions du testateur.

⁸ Ainsi, aucun des treize volumes indiqués dans le testament de Nicolas de Vrigny n'a été identifié. Inversement, la fondation de cinq bourses dans la maison de Sorbonne en faveur d'étudiants flamands par Nicolas de Bruges ne s'accompagne pas d'un legs de manuscrits dont quatre pourtant figurent dans les collections du collège et mentionnent Nicolas comme bienfaiteur. Voir P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, t. 2 : *Le Cartulaire*, Paris, 1965, p. 302-303 (C262). Il est vrai que le document émane de l'Université, qui accorde le droit de présentation des cinq étudiants d'abord à Nicolas lui-même, et, à sa mort, à l'évêque de Tournai et à l'archidiacre de Flandres, question pour laquelle le don de manuscrits en faveur du collège ne revêtait aucun intérêt.

⁹ Voir par exemple P. Glorieux, *Aux origines*, t. 2, p. 231-233, ici p. 232 : (C204) [Testament de Jean de Gondricourt] « Item de bonis que habeo Parisius (...) Biblia mea detur scolaribus studentibus in teologia qui morantur simul et quos habet regere magister Robertus de Sorbone. » On remarquera l'emploi du verbe *regere* dans le même sens que celui figurant dans les ex-libris rédigés par Eudes de Châteauroux.

¹⁰ Voir L. Petit-Radel, « Robert de Sorbon », dans *Histoire Littéraire de la France*, t. 19, Paris, 1838, p. 292-307 ; H. Jadart, « Robert de Sorbon, son origine, sa vie, ses écrits », *Travaux de l'académie nationale de Reims*, 60 (1875-1876), t. II, 1880, p. 40-98 ; P. Féret, *La faculté de théologie de Paris au Moyen Âge*, t. 2, Paris, 1895, p. 203-213 ; C. Adam, « Robert de Sorbon (1201-1274) », *Revue internationale de l'enseignement* 50 (1930), p. 241-265 ; A. L. Gabriel, « Robert de Sorbon », *Lexicon für Theologie und Kirche*, Freiburg, 1963, t. 8, p. 1342 ; Id., « Robert de Sorbon », dans *Dictionnaire des Lettres Françaises*, G. Grente, A. Pauphilet, L. Pichard et R. Barroux éd., Paris, 1964, p. 642 ; Id., « Robert de Sorbon », *Revue de l'Université d'Ottawa* 23 (1953), p. 473-514 ; Id., « The Spiritual Portrayal of Robert de Sorbonne », dans *The Septicentennial Celebration of the Founding of the Sorbonne College*, Chapel Hill, 1953, p. 13-32 ; Id. « Robert de Sorbonne at the University of Paris », *The American Ecclesiastical Review* 134 (156), p. 73-86 ; P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie*, t. 1, Paris, 1933, p. 340-342 ; Id., « Robert de Sorbon », dans *Dictionnaire de Théologie Catholique*, A. Vacant, E. Mangenot, É. Amann éd., Paris, 1941, t. 14 (2), col. 2383-85 ; Id., *Aux origines du collège de la Sorbonne*, t. 1 : *Robert de Sorbon. L'homme – Le collège – Les documents*, Paris, 1966, p. 11-67 ; une complète et récente présentation de Robert de Sorbon est faite par N. Bériou dans *Dictionnaire de Spiritualité* [abrégé ci-après *DS*], A. Rayez, A. Derville, A. Solignac éd., t. 13, Paris, 1988, col. 816-824, résumée dans « Robert de Sorbon », dans *Dictionnaire des Lettres Françaises*, G. Hasenohr et M. Zink nouvelle éd., Paris, 1992 [abrégé ci-après *DLF*], p. 1292-1293 ; voir aussi Ead., « Robert de Sorbon, le prud'homme et le béguin », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1994, p. 469-510. Voir enfin, pour les travaux les plus

modifié la physionomie de la collection primitive du collège. En cela, on peut considérer que Gérard d'Abbeville joue lui aussi un rôle fondateur, du moins pour ce qui concerne les fonds du collège¹².

C'est dans un contexte de crise que naît le collège de Sorbonne : l'Université de Paris, et tout particulièrement la faculté de théologie, sont agitées par la querelle entre maîtres séculiers et maîtres mendiants. Dans les années 1250, cette querelle connaît une première phase dite « universitaire » dont l'enjeu est la défense de la corporation et la répartition des chaires au sein de la faculté de théologie ; dans les années 1265-1270, la querelle est relancée¹³. Elle porte alors sur la défense du clergé séculier face au ministère des Mendiants et Gérard d'Abbeville en est l'un des principaux protagonistes¹⁴. Sans revenir sur les différentes péripéties et les multiples acteurs de cet affrontement, il est nécessaire d'en tenir compte dans la mesure où l'efficacité de l'enseignement des Mendiants est à la source du conflit qui se déroule à l'Université. La formation scolaire dispensée par les Mendiants s'appuie en particulier sur les livres, mis à la disposition des frères ou composés par des frères et faisant l'objet d'une diffusion importante en vue d'alimenter le réseau des *studia* mendiants¹⁵. En

récents, D. Gabriel, *Robert de Sorbon et son œuvre (1201-1274)*, Thèse dactyl., Aix-Marseille, 2011 ; Id. « *Querenda est societas* : la nécessité de l'entraide suivant la conception pénitentielle de Robert de Sorbon », dans *Vivre en société au Moyen Âge : Occident chrétien VI^e-XV^e siècle*, C. Carozzi, D. Le Blévec et H. Tavania-Carozzi éd., Aix-en-Provence, 2008, p. 105-131 et W. C. Jordan, *Men at the Center : Redemptive Governance under Louis IX*, Budapest, New York, 2012 consacre un chapitre à Robert de Sorbon.

¹¹ Voir P. Grand, « Le Quodlibet XIV de Gérard d'Abbeville. La vie de Gérard d'Abbeville », *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Âge* [abrégé ci-après *AHDLMA*] 31 (1964), p. 207-269 ; Id., « Gérard d'Abbeville », *DS*, t. 6, Paris, 1967, col. 258-263.

¹² L'article suivant, malgré un certain nombre d'inexactitudes, permet d'avoir une idée de l'ampleur de ce legs : P. Glorieux, « Bibliothèques de maîtres parisiens. Gérard d'Abbeville », *Recherches de théologie ancienne et médiévale* [abrégé ci-après *RTAM*] 36 (1969), p. 148-183. Voir aussi R. H. Rouse, « The Early Library », ici p. 48 [rééd. p.348]

¹³ De nombreux érudits se sont intéressés à cette querelle. La bibliographie est donc abondante. Les deux œuvres fondamentales sont Y.-M.-J. Congar, « Aspects ecclésiologiques de la querelle entre mendiants et séculiers dans la seconde moitié du XIII^e s. et le début du XIV^e s. », *AHDLMA* 28 (1961-1962), p. 35-151 ; M. M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne 1250-1259*, Paris, 1972. Voir aussi J. Verger « Le conflit entre séculiers et mendiants à l'université de Paris dans les années 1250 : une affaire de pouvoir ? », *Université, Église, Culture. L'Université catholique au Moyen Âge. Actes du 4^e Symposium Katholieke Universiteit Leuven 11-14 mai 2005*, Paris, 2007, p. 125-140 [repris et augmenté sous le titre « *Coacta ac periculosa societas*. La difficile intégration des réguliers à l'Université de Paris au XIII^e siècle », dans *Vivre en société au Moyen Âge*, C. Carozzi, D. Le Blévec et H. Tavania-Carozzi éd., p. 261-279.]

¹⁴ C'est pour cette raison que l'essentiel des éditions concernant l'œuvre de Gérard d'Abbeville s'intéressent à la dimension polémique de son œuvre : voir notamment L. Bongiorno, « Le Questioni Quodlibetali di Gerardo di Abbeville contro i Mendicanti », *Collectanea Franciscana* 32 (1962), p. 5-55 ; P. Grand « Le Quodlibet XIV », p. 223-269 ; A. Teetaert « Quatre questions inédites de Gérard d'Abbeville pour la défense de la supériorité du clergé séculier », *Archivio italiano per la storia della pietà* 1 (1951), p. 83-178. Voir aussi, sur le rôle de Gérard dans les diverses controverses : E. Marmursztjen, *L'autorité des maîtres. Scolastique, normes et société au XIII^e s.*, Paris, 2007. La récente thèse de S. Metzger (University of Notre-Dame, Indiana), intitulée *Gerard of Abbeville, Secular Master on Knowledge, Wisdom and Contemplation* et portant sur le commentaire des *Sentences* de Gérard d'Abbeville, apportera un éclairage neuf sur la pensée spéculative de ce maître.

¹⁵ Sur la construction du réseau de *studia mendiants*, on se reportera, pour les Franciscains à B. Roest, *A History of Franciscan Education*, Leiden-Boston-Köln, 2000 ; N. Şenocak, « Franciscan Studium generale : A New Interpretation », dans *Philosophy and Theology in the Studia of the Religious Orders and at the Papal Court*, K. Emery, W. J. Courtenay et S. M. Metzger éd., Turnhout, 2012, p. 221-236 ; pour les Dominicains à M. Mulchahey, « *First the Bow is Bent in Study...* ». *Dominican Education before 1350*, Toronto, 1998 ; l'ouvrage de C. Douais reste cependant très utile, *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères prêcheurs*, Paris-Toulouse, 1884. Voir à ce propos, S. Piron, compte-rendu de l'ouvrage de M. Mulchahey, *First the bow is Bent...*, *Annales HSS* 60-3 (2005), p. 604-608. Sur la question plus spécifique de la constitution de bibliothèques dans les différents ordres mendiants, outre les communications figurant dans le présent volume, voir K. W. Humphreys, *The Book Provisions of the Medieval Friars 1215-1400*, Amsterdam, 1964 ; Id. éd.) *The Friars Libraries*, Londres, 1990 (Corpus of British Medieval Library Catalogues, 1) ; Id., « Les bibliothèques des ordres

quoi les bibliothèques des couvents mendiants ont-elles pu avoir une influence sur l'organisation et la constitution de la bibliothèque du collège de Sorbonne ? Les bibliothèques des *studia* mendiants comme celle des collèges sont en effet étroitement liées à l'enseignement universitaire : quels sont les liens entre ces collections ? Les bibliothèques des Mendiants ont-elles été des modèles (ou des contre-modèles) dans le développement de la bibliothèque de Sorbonne ?

Trois points sont susceptibles de fournir quelques éléments de réponse, dans le cadre nécessairement limité d'un article. Il convient d'abord de présenter les deux collections parvenues au collège de Sorbonne : celle de Robert de Sorbon, probablement mise à la disposition des sociétaires dès la fondation de la maison¹⁶, celle de Gérard d'Abbeville, léguée en 1272 à la Sorbonne, deux ans avant la mort de Robert de Sorbon. On pourra ainsi saisir l'évolution de la collection, sur une vingtaine d'années, aux tous débuts de l'histoire de la bibliothèque. Il faut ensuite analyser le contenu particulièrement digne d'intérêt de certains manuscrits de Gérard d'Abbeville et de Robert de Sorbon. Enfin, la présentation des différentes pratiques bibliothéconomiques mises en place à la suite du legs de Gérard d'Abbeville permettra de saisir l'évolution de la bibliothèque originelle du collège.

Curieusement, la bibliothèque de Robert de Sorbon n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique. Il est vrai que, dans le cas de la Sorbonne, contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres collèges¹⁷, la bibliothèque du fondateur n'a pas de joué de rôle déterminant dans l'évolution ultérieure de la bibliothèque, noyée dans les quelques 1825 volumes qu'elle comprend dans la première moitié du XIV^e siècle¹⁸.

La reconstitution de la bibliothèque de Robert de Sorbon s'appuie sur la présence d'ex-libris dans les manuscrits subsistants conservés pour l'essentiel dans le fonds de la Sorbonne à la Bibliothèque nationale de France, à deux exceptions près¹⁹. Des manuscrits non conservés, en raison de l'usage instauré dès 1274-1275 au collège d'indiquer le nom du donateur du volume non seulement sur le volume mais aussi dans les catalogues, peuvent, sans difficulté, être toutefois attribués à Robert de Sorbon²⁰. Certains sont décrits et estimés dans les fragments du catalogue de 1274-1275²¹, l'essentiel l'est dans le catalogue de 1338. Nous

mendiants », dans A. Vernet éd., *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 1 : *Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530* [ci après abrégé *HBF*], Paris, 1989, p. 125-145 ; *Il Libro e le biblioteche. Atti del 1^o Congresso bibliologico francescano internazionale. 20-27 febbraio 1949*, Rome, 1950 ; *Libri, biblioteche e letture dei Frati Mendicanti (secoli XIII-XIV). Atti del XXXII Convegno internazionale, Assisi, 7-9 ottobre 2004*, Spolète 2005 ; N. Şenocak, « Book Acquisition in the Medieval Franciscan Order », *The Journal of Religious History* 27 (2003), p. 14-28 ; Ead., « Circulation of Books in the Medieval Franciscan Order : Attitude, Methods and Critics », *The Journal of Religious History* 28 (2004), p. 146-161.

¹⁶ On se reportera, notamment au f. 103 du BNF ms lat. 5493 contenant l'œuvre de Claude Héméré, *Sorbonae origines, disciplina, viri illustres*, fourni en annexe 3.

¹⁷ M.-H. Jullien de Pommerol, « Livres d'étudiants, bibliothèques de collèges et d'universités », dans *HBF*, p. 93-111, ici p. 95 ; J. Verger, « Les bibliothèques des universités et des collèges du Midi », dans *Livres et bibliothèques (XIII^e -XV^e s.)*, Toulouse, 1996, (Cahiers de Fanjeaux 31) p. 95-130, ici p. 103.

¹⁸ Voir L. Grenier-Braunschweig, « La prise des manuscrits du collège de Sorbonne », *Mélanges offerts à Gérard Oberlé pour ses 25 ans de librairie (1967-1992)*, s. 1., 1992, p. 327-341, ici p. 329, indique ce chiffre et corrige les 1722 indiqués par L. Delisle (*Le cabinet des Manuscrits*, t. 2, p. 182).

¹⁹ Un manuscrit est aujourd'hui conservé est issu de la collection de Colbert puis est passé dans les collections royales : il s'agit du Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 2996 ; un autre manuscrit provenant de la bibliothèque de Robert de Sorbon est actuellement conservé dans les collections vaticanes : Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 434.

²⁰ Sur la dimension mémorielle des catalogues au collège, G. Fournier, « Listes, énumérations, inventaires. Les sources médiévales et modernes de la bibliothèque du collège de Sorbonne (première partie : les sources médiévales) », *Scriptorium* 65 (2011), p. 158-215, ici p. 185 et n. 143.

²¹ Sur le catalogue de 1274-1275, voir R. H. Rouse, « The Early Library », ici p. 53-58 et p. 245-251 (édition du catalogue), [rééd. p. 353-361 et p. 399-408 (édition du catalogue)].

avons enfin deux autres sources d'information en ce qui concerne certains manuscrits de Robert de Sorbon : d'abord des comptes figurant sur la garde d'un manuscrit²², attestant de paiements de Robert de Sorbon à un libraire ; puis la liste d'emprunts de J. d'Auxy²³ qui peut être datée de 1282-1290²⁴.

On parvient ainsi à une liste assez considérable de manuscrits ayant appartenu à Robert de Sorbon, comprenant près de 74 volumes. On a affaire avant tout à une bibliothèque de théologien. Si l'on classe ces manuscrits en fonction des trois activités principales des théologiens telles qu'elles sont formulées par Pierre Le Chantre dans le *Verbum abbreviatum*²⁵ : *lectio, disputatio, predicatio* on est frappé par l'ampleur des sections touchant à la *predicatio* et à la *lectio*, et par la faiblesse des ouvrages en rapport avec la *disputatio*²⁶.

De manière plus précise, ce sont les ouvrages de pastorale et d'exégèse qui constituent l'essentiel de cette bibliothèque. Ceci est bien sûr à mettre en rapport avec la carrière de Robert de Sorbon : enseignant mais aussi prédicateur de renom, il a aussi une activité de confesseur²⁷. Son œuvre littéraire est en effet principalement constituée de sermons et d'ouvrages traitant de la confession, précisément de la démarche pénitentielle et de l'examen de conscience²⁸. D'après Jacques Le Goff, Robert de Sorbon est « un produit et un disciple attardé de la renaissance du XII^e s. [ayant] une prédilection pour la pastorale et surtout pour la charité²⁹. » Il est vrai que son œuvre homilétique et, plus largement pastorale, n'est pas sans ressemblance avec les meilleurs représentants de l'école biblique-morale.

La reconstitution de l'imposante bibliothèque de Gérard d'Abbeville soulève plus de difficultés : son testament évoque l'ensemble des livres qu'il donne au collège mais ne détaille aucun des titres³⁰. Il est évidemment possible de s'appuyer sur les ex-libris figurant dans les manuscrits subsistants. Pour les manuscrits qui ne nous sont pas parvenus, il faut recourir aux catalogues : le fragment du catalogue de 1274-1275 permet d'avoir quelques descriptions de manuscrits non décrits dans les catalogues postérieurs. C'est toutefois le catalogue de 1338 qui permet de reconstituer la majeure partie de la bibliothèque dont les volumes ont disparu. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'un certain nombre de volumes issus du legs de Gérard d'Abbeville, choisis pour être enchaînés et passés à cette fin dans la *libraria*

²² Il s'agit des gardes du Paris, Bibliothèque nationale de France, ms lat. 15509.

²³ Cette liste d'emprunt figure sur un feuillet de garde collé au plat supérieur du ms Paris, Bibliothèque nationale de France lat. 15655. On ne sait rien de plus concernant ce probable sociétaire du collège.

²⁴ R. H. Rouse, « The Early Library », p. 57-58 [rééd., p. 359-361] et G. Fournier, « Listes, énumérations, inventaires », p. 198 et p. 199-200.

²⁵ Pierre le Chantre, *Verbum abbreviatum. Textus prior*, éd. M. Boutry, Turnhout, 2012 (Corpus christianorum continuatio medievalis 196A), p. 14-15.

²⁶ Voir la reconstitution de la bibliothèque de Robert de Sorbon, fournie en annexe 2.

²⁷ Selon P. Glorieux, il faut probablement renoncer à en faire le confesseur du roi. Voir : Id., *Aux origines*, t. 1, ici p. 46 ; *contra* N. Bériou (voir « Robert de Sorbon », *DS*, t. 13, col. 817) et J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 587. Cette charge de confesseur est rappelée dans l'obituaire du collège voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 172 (édition de l'obituaire). Le Paris, Bibliothèque nationale de France ms lat. 15342, sur un f. collé au contreplat inférieur, reprend cette affirmation mais il s'agit d'une mention d'une écriture moderne.

²⁸ On recense plus de 80 sermons attribués à Robert de Sorbon. Voir J. B. Schneyer, *Repertorium der lateinischen sermones des Mittelalters*, t. 5, Münster, 1973, p. 224-330 (à corriger avec la mise au point de N. Bériou, « Robert de Sorbon », *DS*, t. 13, col. 818-819). Il est l'auteur de trois œuvres de théologie morale et sacramentelle (*De consciencia, De tribus dietis, De saporibus*) et d'au moins trois manuels de confession. Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie*, t. 1, p. 340-342 ; N. Bériou, « Robert de Sorbon », *DS*, t. 13, ici col. 819-822. Pour une analyse de ses trois œuvres morales, ainsi que pour la présentation du contenu de certains sermons, illustrant les compétences de Robert de Sorbon en tant que prédicateur, outre N. Bériou, *art. cit.*, voir A. L. Gabriel, « The Spiritual Portrait of Robert of Sorbonne », *The Paris Studium. Robert of Sorbonne and his Legacy*, Munich, 1991, p. 63-111, ici p. 89-111.

²⁹ J. Le Goff, *Saint Louis*, p. 587.

³⁰ Voir l'édition donnée en annexe 3, d'un extrait du testament de Gérard d'Abbeville, à partir de l'œuvre de Claude Héméré, *Sorbonae origines, disciplina, viri illustres*.

communis, quand ils ne subsistent plus ou ne comportent pas d'ex-libris, nous échappent irrémédiablement : en effet, le catalogue double de la *libraria communis*, à l'inverse de celui de la *parva libraria* ne mentionne pas le nom du donateur. Malgré tout, certains manuscrits peuvent être rapportés au legs de Gérard d'Abbeville quand on parvient à établir leur appartenance à la bibliothèque de Richard de Fournival, bibliothèque que maître Gérard, lui aussi chanoine d'Amiens, a récupérée dans des circonstances qui demeurent obscures³¹. Pour d'autres manuscrits, certains chercheurs croient pouvoir identifier la main de Gérard d'Abbeville, mais la confrontation de différents manuscrits pour lesquels est signalé l'autographe du maître parisien rend fragile cette identification³².

Le legs de Gérard d'Abbeville comprend environ 120 manuscrits de théologie tandis que plus de 105 manuscrits concernent l'enseignement des arts ou de la philosophie et 8 le droit canon³³. Il convient de souligner la richesse de ce legs, qui métamorphose véritablement

³¹ Voir A. Birkenmajer, *La bibliothèque de Richard de Fournival, poète et érudit français du début du XIII^e s. et son sort ultérieur*, Académie Polonaise des sciences et des lettres, faculté de philosophie, Travaux, t. LX, n°4, Extr. des Studia Copernicana Ossolina, Wroclaw, 1970 (traduction française d'un article en polonais intitulé *Biblioteka Ryszarda de Fournival* paru en 1922) ; Id., « Étude sur Richard de Fournival et Gérard d'Abbeville », dans *Études d'histoire des Sciences et de la philosophie du Moyen Âge*, t. I, Krakow, 1970 ; P. Stirnemann, « Les bibliothèques princières et privées au XII^e-XIII^e s. », dans *HSB*, p. 173-191, ici p. 181-184. Pour des éléments biographiques supplémentaires, voir A. Birkenmajer, « Pierre de Limoges, commentateur de Richard de Fournival », *Isis* 40 (1949), p. 18-31 [réimpr. dans *Études d'histoire des sciences et de la philosophie au Moyen Âge*, (*Studia Copernicana*, I) Cracovie, 1977, p. 222-235] ; F. Fery-Hue, « Richard de Fournival », dans *DLF*, p. 1266-1268 ; P. Desportes (éd.), *Fasti Ecclesiae gallicanae*, t. 1 : *Diocèse d'Amiens*, p. 199, n°447 ; E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Genève, 1936, réimpr. 1979, t. 2, p. 700 et D. Jacquart, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge, Supplément*, sous la dir. de G. Beaujouan, Genève, 1979, p. 258 ; R. H. Rouse, « Manuscripts belonging to Richard de Fournival », *Revue d'Histoire des Textes*, 3 (1973), p. 253-269. Les travaux de C. Lücken, à paraître, apporteront des précisions supplémentaires sur les liens entre la bibliothèque de Richard de Fournival, celle de Gérard d'Abbeville et le collège de Sorbonne.

³² Voir R. H. Rouse et M. A. Rouse, « Expenses of a Mid-Thirteenth Century Paris Scholar : Gerard of Abbeville », *Intellectual Life in the Middle Ages. Essays Presented to Margaret Gibson*, L. Smith et B. Ward éd., Londres, 1992, p. 207-226. R. H. Rouse et M. A. Rouse présentent cette liste de dépenses (figurant dans le Paris, Bibliothèque nationale de France, ms lat. 16366) comme une liste autographe de Gérard d'Abbeville. La comparaison de cette liste avec différents manuscrits considérés comme autographes et entre les manuscrits eux-mêmes signalés comme autographes dans le *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, C. Samaran et R. Marichal éd., t. III : *Bibliothèque nationale, fonds latin (nos 8001 à 18613)*, M. T. d'Alverny éd., Paris, 1974, ne permet pas, en l'état actuel de mes recherches, de caractériser avec certitude la main de Gérard d'Abbeville. Voir *ibid.*, p. 693 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15906 (pour les f. 93-158), p. 693 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15903 (f. 1-2, f. 64 et annotations), p. 690 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15812 (f. 63-66 et annotations), p. 685 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15573 (annotations), p. 685 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15599 (annotations), p. 705 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 16406 (probablement f. 151v-152, 219v-230 annotations et compléments), p. 709 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 16544 (annotations à partir du f. 63 probablement de sa main).

³³ Comme pour la bibliothèque de Robert de Sorbon, l'essentiel des manuscrits subsistants sont conservés à la Bibliothèque nationale de France, dans le fonds de la Sorbonne. Signalons toutefois des manuscrits passés dans les collections royales : Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 5839, lat. 6367 (1^{re} p. et 2^e p.), lat. 6602, lat. 6631, lat. 6803, lat. 7749, lat. 7775, lat. 8239 (2^e p.), lat. 8260, lat. 8280, lat. 8328, lat. 8617 A, lat. 8624 ; ou dans le fonds de Saint-Victor : lat. 14065. Les collections vaticanes en conservent aussi quelques uns : Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 72 I ; Reg. lat. 244 II ; Reg. Lat. 454 ; Reg. Lat. ms 1572 ; Reg. lat. 1623 ; Ottob. Lat. 1840 ; Palat. Lat. 957. Enfin un manuscrit de Gérard d'Abbeville est conservé à Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Ms Plut. 29.19, un autre à Leiden, Voss. lat. 8° 38, un à Berne, Bürgerbibliothek ms 332 et un dernier à Edinburgh, Royal Observatory Ms 1. 27. La plupart de ces manuscrits sont signalés ou identifiés par différents chercheurs, soit travaillant sur la bibliothèque de Richard de Fournival, soit travaillant sur celle de Gérard d'Abbeville. Nous ne connaissons pas les conditions exactes de la transmission des livres de Richard à Gérard d'Abbeville. Dans plusieurs cas, il est clair que les livres de Richard ont eu comme deuxième possesseur Gérard, avant de passer à la Sorbonne. J'ai donc considéré – peut-être

la collection primitive³⁴. Je ne m'attacherai qu'à présenter les manuscrits en lien avec l'enseignement de la théologie, en m'appuyant sur la même répartition que pour la collection de Robert de Sorbon, volumes touchant à la *lectio*, volumes concernant plutôt la *disputatio*, volumes ayant un lien avec la *predicatio*. Ce classement n'est pas entièrement satisfaisant : un certain nombre d'autres œuvres n'entrent pas vraiment dans cette typologie et sont pourtant aussi employées par les théologiens lors de leurs sermons ou de leurs disputes. En outre, plusieurs volumes issus de la bibliothèque de Gérard d'Abbeville contiennent plus d'une œuvre³⁵. Ainsi, un classement fondé sur l'unité matérielle que représente chaque manuscrit a le mérite de la simplicité mais ne rend pas compte de la variété des œuvres figurant dans chaque volume. Il faut donc garder à l'esprit que les chiffres suivants sont extrêmement schématiques : on peut grossièrement indiquer que, dans la bibliothèque « théologique » de Gérard d'Abbeville, 48 manuscrits concernent la *lectio*, soit 40 % du legs des manuscrits théologiques, 19 concernent la *disputatio*, soit 15 % du legs des manuscrits théologiques et 30 concernent la *predicatio* et, plus largement, la pastorale, soit 25 % du legs des manuscrits théologiques. Les 20 % restant de la collection des manuscrits en rapport avec l'enseignement de la théologie peuvent entrer dans diverses catégories, qu'il s'agisse d'instruments de travail utiles au commentaire comme à la prédication, ou d'*originalia* comprenant tout à la fois des traités théologiques alimentant la *disputatio*, ou des commentaires exégétiques.

Ces chiffres, même s'ils pourraient affinés, jettent une lumière nouvelle sur les livres qui intéressaient Gérard d'Abbeville : les œuvres dont il est sans doute possible l'auteur, sont

abusivement – que tous les manuscrits appartenant à Richard de Fournival étaient ensuite passés à Gérard puis au collègue. Dans les références qui suivent je signale donc indifféremment des manuscrits explicitement signalés comme appartenant à Gérard d'Abbeville, et des manuscrits ayant appartenu à Richard, considérant qu'ils sont ensuite parvenus à Gérard. Ce problème, extrêmement complexe, mériterait d'être repris. Voir R. H. Rouse, « The A Text of Seneca's Tragedies in the Thirteenth Century », *Revue d'Histoire des textes* 1 (1971), p. 93-121, ici p. 95 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 8260 ; p. 95 n. 6 pour le lat. 6803 ; p. 96 pour le Leiden, Voss. lat. 8° 38 et pour le Florence, Biblioteca Medicea Laurenziana, Ms Plut. 29.19 ; p. 103 pour le Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Palat. Lat. 957, p. 109 n. 1 pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 6367 ; Id. « Manuscripts belonging to Richard de Fournival », *Revue d'Histoire des Textes* 3 (1973), p. 253-269, ici p. 268-269 (il ne mentionne toutefois ni le Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg Lat. 72 I, ni le Reg lat. 1623, ni le Palat. Lat. 957) ; voir aussi E. Pellegrin, « Possesseurs français et italiens de manuscrits latins du fonds de la Reine à la Bibliothèque Vaticane », *Revue d'Histoire des Textes* 3 (1973), p. 271-293, ici p. 283-290 pour les mss Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 72 I et Reg. Lat. 454 (*ibid.*, p. 283-284), Ottob. Lat. 1840 (*ibid.*, p. 284), Reg lat. 1572 (*ibid.*, p. 285), Reg lat. 1623 (*ibid.*, p. 285), quant au Reg lat. 1554 (*ibid.*, p. 286) il pourrait bien avoir eu pour emprunteur Pierre de Limoges au sein du collège mais semble être celui décrit dans la *Biblionomia* de Richard de Fournival. Signalons qu'E. Pellegrin n'attribue pas le Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg 244 II (f. 43-65) à Gérard d'Abbeville (*ibid.*, p. 284) mais à Gérard de Reims, contrairement à R. H. Rouse, « Manuscripts belonging to Richard de Fournival », p. 269. Quant à l'article de P. Glorieux, « La « Biblionomia » de Richard de Fournival », *RTAM* 30 (1963), p. 205-231, ici p. 214 outre de multiples erreurs de cote ou d'identification, il ne signale que les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de France dans le fonds Sorbonne ; voir enfin, Id., « Bibliothèques de maîtres parisiens », p. 153 (pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 8328), p. 156 (pour le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 2612 à vérifier car Glorieux est le seul à signaler ce volume). Quant à l'hypothèse suivante, formulée par Glorieux : le ms Paris, BIU Sorbonne 228 aurait pu appartenir à Gérard d'Abbeville (voir *ibid.*, p. 182-183), elle semble abandonnée dans la thèse récente de K. Rebmeister-Klein, *Les livres des petits collèges à Paris aux XIV^e -XV^e siècles*, thèse dactyl., Paris, 2005, ici vol. 3, p. 1088 : elle indique que ce volume – avec plusieurs autres – a été donné au collège de maître Gervais par Robert de la Porte avant 1379 et ne mentionne par Gérard d'Abbeville.

³⁴ R. H. Rouse, « The Early Library », p. 48 [rééd. p. 348].

³⁵ Quelques œuvres semblent avoir été assemblées après 1338 : décrites comme constituant une unité codicologique dans le catalogue de 1338, elles ne constituent qu'une partie d'un manuscrit actuel. Voir par exemple : Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 16397 dont la deuxième partie correspond au volume décrit ainsi dans le catalogue de 1338 « Richardus super Ysaïam contra Judeos, ex legato magistri G. de Abbatisvilla. Incipit in 2° fol. *nomen*, in pen. *ctioni addicta*. Precium XX sol. »

essentiellement un commentaire des *Sentences* incomplet, des questions disputées et des quodlibets, ainsi que plusieurs traités alimentant la polémique entre mendiants et séculiers³⁶. Or dans sa bibliothèque c'est l'orientation exégétique et pastorale qui demeure très largement, alors même qu'aucun commentaire biblique ne lui est attribué et qu'il n'est l'auteur certain que de deux sermons³⁷ ! Si l'on compare donc les orientations intellectuelles des bibliothèques de ces deux théologiens parisiens, on peut en conclure qu'elles ne sont pas si différentes : bien sûr l'ampleur du don de Gérard d'Abbeville est telle qu'elle a un impact indéniable sur l'organisation de la collection du collège, comme on le verra plus tard. Mais l'orientation exégétique et pastorale qui marquait la collection de Robert de Sorbon demeure. Simplement Gérard d'Abbeville enrichit et modernise ce fonds primitif, notamment en y intégrant des commentaires scripturaires du XIII^e siècle, alors que Robert de Sorbon avait surtout donné des livres bibliques glosés ainsi que quelques commentaires patristiques. Gérard d'Abbeville lègue peu de recueils de sermons au collège, contrairement à Robert de Sorbon : en revanche, il enrichit la bibliothèque de traités patristiques ou magistraux sur les sacrements ou sur l'office. Enfin, il ne faut pas négliger son apport en ce qui concerne la théologie spéculative, qui n'était que peu représentée dans la bibliothèque de Robert de Sorbon. Il donne au collège les sommes d'Étienne Langton, d'Alexandre de Halès et de Guillaume d'Auxerre, plusieurs recueils de quodlibets et de questions disputées, des extraits de commentaires des *Sentences* sous forme de questions.

Les dispositions de maître Robert quant à la transmission de sa bibliothèque ne nous sont connues que par une courte mention qui figurait dans son testament : il y précise simplement qu'il lègue « au collège – désigné par le terme évocateur de *congregatio*³⁸ – des pauvres maîtres dont il a été proviseur ses livres de théologie c'est-à-dire les textes, les questions, les sermons à l'exception de certains sermons qu'il a mentionné à ses exécuteurs testamentaires³⁹ ». Le terme de *congregatio* désigne fréquemment une communauté religieuse : O. Weijers a souligné à plusieurs reprises que le vocabulaire monastique tout comme celui des couvents mendiants avait eu une grande influence sur celui de la Sorbonne. C'est un « collège de pasteurs » idéal qui apparaît dans la bibliothèque que Robert de Sorbon ouvre et transmet aux sociétaires de Sorbonne. Or l'analyse du legs de Gérard d'Abbeville est conforme à l'orientation primitive de la bibliothèque : cet aspect de la collection de Gérard d'Abbeville paraît souvent avoir été occulté au profit de l'étude des manuscrits en lien avec l'enseignement des arts et de la philosophie, qui constituent l'apport le plus novateur pour les collections du collège. Ce sont eux, et non les manuscrits de théologie, qui transforment radicalement la physionomie de la bibliothèque du collège. La « bibliothèque des théologiens » de la Sorbonne n'est donc pas si différente de celles des *studia* mendiants telles qu'on peut les saisir au XIII^e siècle.

³⁶ Voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie*, t. 1, p. 356-360 ; Id., « Pour une édition de Gérard d'Abbeville », *RTAM* 9 (1937), p. 56-84. Ces deux contributions sont à compléter et corriger, pour ce qui concerne la bibliographie de Gérard d'Abbeville, avec P. Grand, « Le Quodlibet XIV », p. 207-269 et Id. « Gérard d'Abbeville », *DS*, t. 6, col. 258-263.

³⁷ L'un est incomplet, l'autre n'est qu'un résumé très sec. Voir L. J. Bataillon, « Fragments de sermons de Gérard d'Abbeville, Eudes de Rosny et Thomas d'Aquin », *AHDLMA* 51 (1985), p. 257-268 (qui corrige l'attribution à Gérard d'Abbeville de 5 sermons par J. B. Schneyer, *Repertorium*, t. 2, p. 172).

³⁸ Sur le vocabulaire du collège de Sorbonne et notamment sur ce terme voir O. Weijers, « Collège, une institution avant la lettre », *Vivarium* 21 (1983), p. 73-82. M. Teeuwen, *The Vocabulary of Intellectual Life in the Middle Ages*, Turnhout, 2003, p. 57-60.

³⁹ P. Glorieux, *Aux origines*, t. 2, p. 389-391, ici p. 390 : [C 328] Acte des exécuteurs testamentaires de Robert de Sorbon, enregistrant et transmettant au collège de Sorbonne une reconnaissance de dettes contractée à l'endroit de maître Robert : « (...) In quo testamento continetur clausula que talis est : « Item legavit congregationi pauperum magistrorum quorum provisor extitit libros suos theologie, videlicet textus, questiones, sermones, exceptis dumtaxat quibusdam sermones de quibus fecit executoribus suis mentionem. » (...). ».

Certains manuscrits paraissent particulièrement représentatifs de la conception que Robert de Sorbon et Gérard d'Abbeville se faisaient d'une bibliothèque s'adressant aux maîtres et aux étudiants en théologie. Dans le cadre nécessairement limité d'actes de colloque, il est difficile de livrer une analyse détaillée de chacun des volumes⁴⁰. Trois points, étayés par quelques exemples de manuscrits, peuvent être dégagés : d'abord l'orientation pastorale de la bibliothèque du collège, puis son enrichissement (en particulier la question de la « modernisation » de ses fonds), enfin la pénétration des œuvres mendiante dans les collections du collège. On pourra alors mesurer en quoi la collection de Gérard d'Abbeville complète et enrichit les fonds primitifs du collège tels qu'ils apparaissent dans la bibliothèque de Robert de Sorbon.

La première partie des statuts rédigés par Robert de Sorbon (avant le 15 août 1274) mentionne les charges du prieur ou *lator rotuli* du collège⁴¹. Le prieur a avant tout pour rôle de maintenir la discipline parmi les membres du collège en faisant observer les statuts et en rappelant à l'ordre tout contrevenant. Les statuts insistent sur l'assiduité des membres du collège pour les disputes et les *lectiones* organisées dans les écoles. De même, l'assistance aux sermons publics dans les paroisses est exigée⁴². Si le prieur n'intervient alors pas véritablement dans la formation des sorbonistes, c'est lui qui veille au respect des statuts. Un statut datant du XIV^e siècle fait cependant allusion à l'activité de prédication à laquelle le prieur peut être conduit à se livrer dans la maison : en cas de défaillance d'un étudiant désigné pour des *collationes* organisées au collège, c'est le prieur qui prendra en charge le sermon⁴³. Or une annotation dans le catalogue de 1338 nous révèle qu'au moins quatre (probablement cinq) recueils de sermons étaient réservés au prieur du collège⁴⁴.

Ces cinq volumes nous sont parvenus (lat. 15959, lat. 15955, lat. 15964, lat. 16471, lat. 15951) : tous ont été légués au collège par Robert de Sorbon. Ils contiennent des sermons *de tempore* (3 volumes), puis des sermons *de festis* en deux volumes⁴⁵. Cette collection comprend des sermons prononcés par divers maîtres parisiens séculiers (Eudes de

⁴⁰ Je souhaite consacrer une étude, plus longue, aux origines de la bibliothèque du collège dans laquelle je mènerai une étude exhaustive des ouvrages de théologie des premiers bienfaiteurs de la bibliothèque. Ce travail est en cours d'achèvement.

⁴¹ La datation des statuts du collège est délicate. Il semble admis que Robert de Sorbon en est l'auteur, sur la foi du titre que comportait la couverture du volume, attesté en 1721. Voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 79-80. Voir aussi la discussion à propos de la datation de ces statuts dans H. Denifle et É. Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis* [ci-après abrégé CUP], t. 1, Paris, 1889, n° 448, ici p. 514.

⁴² Voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 195 : *Item, ordinatum est quod illi qui steterunt in domo (...) disponent ad proficiendum in sermonibus publicis per parrochias, in disputationibus et lectionibus in scolis (...). De illis vero qui noviter sunt recepti vel qui recipiendi sunt, taliter est ordinatum quod nisi profecerint in sermonibus, disputationibus et lectionibus, ut dictum est (...)*. La convergence entre les recommandations des statuts et les propos de Robert de Sorbon dans son œuvre permettent de lire cette dernière comme un programme assigné aux sociétaires du collège. Voir N. Bériou, « Robert de Sorbon », *DS*, t. 13, ici col. 823.

⁴³ Voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 224 : [énumération des charges du maître des étudiants, troisième charge] (...) *dictus magister studentium teneatur eius supplere defectum per se, sicut prior facere consuevit de collationibus (...)* : « (...) ledit maître des étudiants sera tenu de remplacer lui-même le défaillant tout comme le prieur a l'habitude de le faire pour les *collationes* (...) ». (Il s'agit d'une allusion aux dispositions du statut de 1327, voir Glorieux, P., *Aux origines*, t. 1, p. 218.)

⁴⁴ Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, p. 51. La main semble dater du XIV^e siècle mais elle n'est pas celle du copiste du catalogue de 1338 ; précisons toutefois que la brièveté de cette mention rend délicat tout essai de datation.

⁴⁵ Voir N. Bériou, « Robert de Sorbon », *DS*, t. 13, ici col. 818. N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIII^e siècle*, v. 1, Paris, 1998, p. 95-96 pour une présentation de cette collection. Un sixième volume, mais qui n'est pas signalé dans le catalogue de 1338 comme *pro priore*, complète la collection : il s'agit du Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15954 qui comporte des sermons pour le commun des saints.

Châteauroux, Philippe le Chancelier, Guillaume d'Auvergne, Guiard de Laon, Robert de Sorbon etc.) comme mendiants (Guillaume Peyraut, Gérard de Mailly⁴⁶, Nicolas de Biard, Jean Pointlasne par exemple), actifs dans les années 1220-1250 à Paris, maîtres dont les noms sont souvent indiqués tout en bas de la marge inférieure, au début de la plupart des sermons. Plusieurs mains, récurrentes dans les différents volumes ont œuvré à la mise au propre des sermons et la mise en page, sans être luxueuse, est particulièrement soignée. Des rubriques indiquent l'occasion à laquelle le sermon a été (et peut être) prononcé. La constitution de cette collection de sermons est complexe. La date à laquelle elle a eu lieu reste sujette à caution : 1261-1274, pour certains⁴⁷, très certainement antérieure selon N. Bériou⁴⁸. Il n'en demeure pas moins que, si la collection n'a à l'origine, peut-être pas été conçue pour les membres du collège, Robert de Sorbon a souhaité en transmettre les volumes à la nouvelle institution.

Cette collection était-elle, dès le XIII^e siècle, réservée au prieur ? Les volumes étant dotés de cotes, il semble qu'elle ait pu être, dans un premier temps, empruntée par les membres du collège⁴⁹. Au XV^e siècle, d'ailleurs, ces différents volumes sont mentionnés dans le registre de prêt⁵⁰. Toutefois, les reliures anciennes comportent des marques de chaînes. Si bien que l'on peut se demander si ces manuscrits n'ont pas un temps, été enchaînés dans la chapelle ou dans l'aula du collège, là où se prononçaient les sermons-collations⁵¹.

En combinant l'existence d'une collection de sermons méthodiquement constituée peut-être à destination des membres du collège encadrés par le prieur avec le fait que l'essentiel de la bibliothèque a, aux origines, une orientation exégétique et pastorale, et le constat que certains manuscrits ont été acquis tardivement, notamment dans les années 1260-1270 pour la bibliothèque de Gérard d'Abbeville, dans les années 1250-1260 pour la bibliothèque de Robert de Sorbon, on comprend mieux l'ambition qui sous-tendait le projet de maître Robert : il s'agissait de faire du collège de Sorbonne un collège où seraient certes formés des théologiens mais peut-être avant tout, et surtout, des prédicateurs, des pasteurs, à l'instar des *studia* mendiants. N. Bériou avait déjà établi un rapprochement entre les statuts du collège mentionnant l'obligation de prédication et rédigés par Robert de Sorbon et le contenu de certains de ses sermons⁵². On peut ajouter que, dès l'origine, Robert de Sorbon souhaitait offrir les moyens d'une telle formation, en laissant au collège une bibliothèque comprenant la

⁴⁶ Voir L. J. Bataillon et N. Bériou, « G. de Mailly, de l'ordre des frères Prêcheurs », *Archivum Fratrum Predicatorum* 61 (1991), p. 5-88.

⁴⁷ *Catalogue des manuscrits en écriture latine*, C. Samaran et R. Marichal éd., t. III, ici p. 467, à propos du Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15954. On remarquera que ce volume, légué aussi au collège par Robert de Sorbon n'est pas signalé comme réservé au prieur dans les marges du catalogue de 1338. Selon l'auteur de la notice détaillée, il est copié par les mêmes mains que la collection *De tempore et de festis* qui nous intéresse ici et il aurait été destiné à compléter cette première collection. C'est parce qu'il contient le *De consciencia* et le *De tribus dietis*, œuvres composées entre 1261 et 1274 selon l'auteur de la notice, que l'on déduit la date de copie de l'ensemble du volume, et par voie de conséquence de la collection *De tempore et festis*.

⁴⁸ Communication orale, à l'occasion du colloque, le 17/11/2010. Voir aussi N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole*, p. 96-97 : « Robert peut, en effet, avoir hérité d'une œuvre entreprise avant lui dans le milieu de l'école cathédrale. » En outre, la genèse de la composition du *De consciencia* comme du *De tribus dietis* est complexe et ne peut être précisément datée, voir N. Bériou, « Robert de Sorbon », *DS*, t. 13, col. 819-820.

⁴⁹ Voir annexe 2.

⁵⁰ Voir J. Viellard éd. et ann. et M. H. Jullien de Pommerol collab., *Le registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne (1402-1536)*, Paris, 2000, p. 730 (pour les mss Paris, Bibliothèque nationale de France lat. 15951, lat. 15955, lat. 15959), p. 730-731 pour le ms lat. 15964 et p. 737 pour le ms lat. 16471.

⁵¹ Un certain nombre de manuscrits sont signalés comme conservés dans ces deux lieux. Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 2, p. 184-185. On ne trouve dans les gardes de ces volumes aucune indication du type *incathenatur in...*

⁵² N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole*, p. 85.

plupart des instruments de travail nécessaires à l'action pastorale. Gérard d'Abbeville – du moins pour les manuscrits des théologiens – s'inscrit dans ce même effort mais contribue à l'enrichissement et à la modernisation du fonds.

Une étude systématique sur les manuscrits de théologie légués par Gérard d'Abbeville permet de saisir une des originalités de la collection qu'il lègue au collège. La plupart de ses livres comprennent non seulement plusieurs œuvres mais sont équipés lors de la copie ou peu de temps après celle-ci de différents instruments de travail qui facilitent l'accès aux textes. Ainsi, le lat. 15724 comporte non seulement une copie du texte des *Sentences* mais aussi le *De fide orthodoxa* de Jean Damascène⁵³. Ce dernier texte, découpé en quatre livres, probablement à l'image du *Livre des Sentences* est aussi équipé d'une table, qui évoque celles élaborées par les Dominicains du couvent Saint-Jacques sur l'œuvre du Damascène⁵⁴. Ces dernières, plus complexes que celle du lat. 15724, structurent le texte en chapitres puis, sur le modèle de la Bible, attribuent une lettre à chaque partie de chapitre. Évoquons brièvement le cas d'un autre exemplaire des *Sentences* lui aussi légué par Gérard d'Abbeville : le Paris, BNF lat. 15717 semble en effet être l'un des tous premiers manuscrits à rendre compte du regroupement des chapitres sous forme de distinctions, pratique nouvelle, a été introduite par Alexandre de Halès à l'occasion de sa *lectio* des *Sentences*. Or le Paris, BNF lat 15717 semble avoir été copié dans le deuxième quart du XIII^e siècle, c'est-à-dire très peu de temps après la diffusion du commentaire d'Alexandre de Halès. On pourrait ainsi multiplier les exemples : le commentaire des *Sentences* de Richard Fishacre, le Paris, BNF lat. 15754 datant du troisième quart du XIII^e siècle est équipé d'une table alphabétique organisée selon l'ordre des voyelles⁵⁵. Le système de renvoi est très efficace indiquant d'abord le feuillet puis une portion de texte désignée par une lettre. Cette table fait aussi office de résumé des principales idées de Fishacre⁵⁶.

L'enrichissement et la modernisation des fonds du collège se devine aussi dans de superbes volumes d'*originalia* donnés par Gérard d'Abbeville. Certains volumes sont évalués entre 10 et 16 livres⁵⁷, ce qui est un indice de leur grande valeur⁵⁸. Un volume toutefois se

⁵³ Ce volume est l'objet d'une notice détaillée dans C. Angotti, *Lectiones Sententiarum. Étude de manuscrits de la bibliothèque du collège de Sorbonne : la formation des étudiants en théologie à l'Université de Paris à partir des annotations et des commentaires sur le Livre des Sentences de Pierre Lombard. (XIII^e-XV^e siècles)*, thèse dactyl., EPHE (IV^e section), Paris, 2008, vol. 3, p. 1136-1141.

⁵⁴ Voir Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, éd. E. M. Buytaert, New-York, 1955 (Franciscan Institute Publications, VIII), ici p. XIX.

⁵⁵ Par exemple sous la colonne « a » : « amor », « agens vel actus », « aer », « aqua », « causa », « cahos », « cardo vel causa », « caro », « caput », « fatum », « pars », « fames », « laus Dei », « malum vel malus », « magis », « nasci », « Pater », « sanctum vel sanctus », « vanum » (voir Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15754, f. 1ra-rc) ; sous la colonne « aa » : « abstractum vel abstractio », « apparicio Dei », « avarus vel avaricia », « causatum », « dampnatus vel dampnacio », « paradus », « sabbatum », (voir lat. 15754, f. 1rc-1va) ; sous la colonne « ae » : « affectus vel aspectus », « angelus », « aversio » (add. marg.), « appetitus », « affectus vel affectio », « augmentum », « manem in Deo », « materia », « mathematici », « parentes » (voir lat. 15754, f. 1va-1vc) etc. Pour la rareté de ces tables, leur fonctionnement et une bibliographie exhaustive, voir M. Burghart, « Indexer selon les voyelles. Un ordre alphabétique inhabituel dans trois tables (exempla et distinctions) des « Sermones ad status » de Guibert de Tournai », *BEC* 166 (2009), p. 365-390.

⁵⁶ Voir aussi R. J. Long, M. O'Carroll, *The Life and Works of Richard Fishacre OP. Prolegomena to the Edition of his Commentary on the Sentences*, München, 1999, p. 169-178.

⁵⁷ Ainsi le Paris, Bibliothèque nationale ms lat. 15648 est prisé 10 livres dans le catalogue de 1338 (voir I. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, p. 33) ; le lat. 15659 est prisé 12 livres dans le catalogue de 1338 (voir Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, p. 33) ; le lat. 15289 est prisé 16 livres dans le catalogue de 1275 (voir R. H. Rouse, « The Early Library », p. 245a [rééd. p. 399].)

⁵⁸ Voir L. Grenier-Braunschweig, « La prisée des manuscrits », p. 330. La prisée (ou estimation) des manuscrits est complexe : elle est certes liée aux prix du marché et un volume est estimé en fonction de critères esthétiques

détache très largement de tous les autres : il s'agit du lat. 15302, recueil de nombreuses œuvres de saint Augustin, que les responsables de la bibliothèque du collège estiment à plus de 30 livres. Cette prisée, particulièrement élevée, est l'indice de la très haute qualité du volume ; ce manuscrit de près de 361 feuillets, n'apparaît pas dans le catalogue de la *parva libraria* en 1338⁵⁹ : le soin apporté à sa copie, réalisée entre 1250 et 1260, la richesse de son contenu, laissent supposer qu'il a rapidement été enchaîné⁶⁰. Il est doté d'une table qui signale plus de 41 œuvres attribuées à saint Augustin ; en outre, le copiste accompagne chaque traité de sa *retractatio*, quant elle existe⁶¹.

Ce recueil des œuvres d'Augustin a été utilisé par Thomas d'Irlande, *socius* de Sorbonne († ap. 1316) pour 46 des textes figurant dans son *Manipulus florum*, florilège conçu comme un instrument de travail à l'usage des prédicateurs. Ainsi, comme le soulignent R. H. Rouse et M. A. Rouse, certains manuscrits de Gérard d'Abbeville – dont le lat. 15302 – jouent le rôle de véritables passerelles entre d'une part l'esprit humaniste de la fin du XII^e siècle et le retour aux *originalia* du XIII^e siècle et, d'autre part, les prédicateurs et les auteurs des XIV^e et XV^e siècles⁶². Le legs de Gérard d'Abbeville porte ainsi les germes du rayonnement ultérieur de la bibliothèque du collège de Sorbonne⁶³.

L'un des apports majeurs de la collection de Gérard d'Abbeville a consisté en la transmission de nombreux commentaires bibliques. Alors que Robert de Sorbon avait surtout équipé son collège de livres bibliques glosés et de quelques éléments de commentaires patristiques, Gérard d'Abbeville, tout en fournissant de multiples exemplaires de la glose ordinaire, fait aussi don au collège de commentaires scolaires et universitaires du texte biblique. Une vingtaine de commentaires bibliques proviennent de la bibliothèque de Gérard d'Abbeville. Ces volumes portent sur quatorze livres de l'Ancien Testament et sur cinq du Nouveau Testament. Certains livres bibliques sont l'objet de plusieurs commentaires : trois commentaires pour le Cantique des Cantiques et pour l'Évangile de Jean, deux pour les proverbes, le Psautier, pour Daniel et Isaïe. Quatre volumes portent sur les différentes épîtres

(décoration, présence de lettres de forme, qualité du parchemin), en fonction du nombre de ses feuillets et de son format. L'estimation est aussi fixée pour décourager un éventuel emprunteur d'abandonner son gage pour garder le volume. Les exemples donnés par L. Grenier-Braunschweig, *ibid.*, p. 334 laissent supposer que la prisée correspond aux prix du marché, légèrement surestimés. C'est ce que confirme un passage du *Philobiblon* de Richard de Bury († 1345). Voir Richard de Bury, *Philobiblion. Excellent traité sur l'amour des livres*, éd. H. de Cocheris, Paris, 1856, p. 156. E. Ornato et C. Bozzolo soulignent que les estimations pratiquées à la Sorbonne posent une autre sorte de problème : les prisées n'ont jamais été réactualisées ; il y a donc aussi un phénomène de dépréciation des volumes. Voir Eid, *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge : trois essais de codicologie quantitative*, Paris, 1980, p. 26 n. 19.

⁵⁹ Il est toutefois décrit dans le catalogue de 1275, parmi les *Originalia Augustini*. Voir R. H. Rouse, « The Early Library », p. 246 [rééd. p. 400].) Signalons aussi un autre manuscrit légué par Gérard d'Abbeville ayant reçu une prisée fort haute (20 livres) et décrit seulement dans le catalogue de 1275 : il s'agit du Paris, BNF lat. 15655. Voir R. H. Rouse, « The Early Library », p. 248-249 [rééd. p. 403-404].)

⁶⁰ R. H. Rouse renvoie à la cote du BNF lat. 15302 dans la *libraria communis* (voir « The Early Library », p. 246b [rééd. p. 400].) : il s'agirait du volume Y. l. (voir Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, p. 94). Le lat. 15655 (voir note précédente) serait le volume Y. e. de la *libraria communis*. Voir Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 3, p. 94.

⁶¹ Voir la description très détaillée du contenu du volume dans R. H. Rouse et M. A. Rouse, *Preachers, Florilegia and Sermons : Studies on the Manipulus florum of Thomas of Ireland*, Toronto, 1979, p. 257-261.

⁶² Voir R. H. Rouse et M. A. Rouse, *Preachers, Florilegia*, p. 159-160.

⁶³ Ainsi, plusieurs bibliothèques ou frères mendiants possèdent cette œuvre, comme le prouve le dépouillement du catalogue des manuscrits du *Manipulus florum* dressé par R. H. Rouse et M. A. Rouse, *Preachers, Florilegia*, p. 311-405 : sur les 191 manuscrits comportant le (ou un extrait du) texte de Thomas d'Irlande, 144 comportent des marques médiévales de propriété identifiables. Sur ces 144 volumes, 32 ont appartenu à des ordres mendiants (dont les principaux sont les Franciscains, Dominicains, Croisiers et les Ermites de Saint-Augustin). Les Mendiants (bibliothèques ou frères) représentent donc un peu moins du quart des propriétaires identifiables du *Manipulus florum*.

de Paul. Certains commentaires sont anonymes mais sur les neuf auteurs qu'il est possible d'identifier, trois sont antérieurs au XIII^e siècle (Taisus de Saragosse, auteur du VII^e s., Thomas de Vaucelles et Honorius d'Autun auteurs du XII^e s.), les six autres ont été formés dans les *studia* mendiants parisiens : il s'agit d'Hugues de Saint-Cher, de Gueric de Saint-Quentin et de Nicolas de Gorran pour les Dominicains, de Jean de la Rochelle, de Guillaume de Méilton et de Bonaventure pour les Franciscains.

La régence de ces maîtres est légèrement antérieure à celle de Gérard d'Abbeville : ce dernier s'est ainsi procuré les commentaires les plus récents et probablement alors les mieux diffusés à Paris. Certains des commentaires bibliques anonymes donnés au collège par Gérard d'Abbeville, ont probablement des auteurs maîtres séculiers mais on ne peut qu'être frappé par le poids occupé par les commentaires bibliques des maîtres mendiants dans la collection de Gérard d'Abbeville. On pourrait faire le même constat à propos des sommes, des commentaires des *Sentences* qu'il a donné au collège. Ainsi, les œuvres les plus représentatives de la théologie universitaire sont celles des maîtres mendiants, y compris dans le collège de séculier qu'est la Sorbonne.

Il nous reste à nous interroger sur l'organisation de la bibliothèque du collège à ses débuts : y-a-t-il alors des liens avec l'organisation des bibliothèques des *studia* mendiants ?

On sait peu de choses sur l'organisation primitive de la collection : les statuts du collège, antérieurs à 1274, mentionnent simplement l'existence de *libri de communi*, c'est-à-dire de livres à l'usage commun, qui préfigurent la *libraria communis*, recommandant aux membres du collège d'en prendre soin et de les restituer lorsqu'ils quittent la ville ou lorsqu'on les leur demande⁶⁴. Le serment que prêtent les membres du collège reprend presque mot à mot les statuts⁶⁵.

On ne sait donc presque rien de l'organisation de la bibliothèque primitive du collège. L'analyse du testament de Gérard d'Abbeville permet toutefois de voir se dessiner un certain nombre de principes qui seront mis en œuvre dans le quatrième quart du XIII^e siècle. Ce document nous a été transmis mais n'est pas sans soulever un certain nombre de problèmes : l'original semble perdu⁶⁶, il ne nous reste que des copies modernes. Si l'on s'en tient à une présentation chronologique des différentes copies, il semble que la plus ancienne figure dans le Paris, BNF, Bibliothèque de l'Arsenal ms 1228. Ce volume est un recueil de divers documents traditionnellement considérés comme rassemblés par Héméré en vue de composer son ouvrage inédit *Sorbonae origines, disciplina, viri illustres*⁶⁷ : les f. 518v à 522r

⁶⁴ Voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 193-196, ici p. 194 : « Item nullus recipiatur in domo nisi fidem prestat quod si contigerit ipsum libros de communi recipere, quod sicut suos ita fideliter observabit et nullo modo distrahet nec accomodabit extra domum, et per integrum reddet eos quandocumque exigentur ab eo et quando contigerit eum villam exire. »

⁶⁵ Le serment est daté de 1280-1290 par P. Glorieux, vraisemblablement sur des critères codicologiques (voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 189). Pour le texte du serment, *ibid.*, p. 203 : « Ista sunt que tenentur jurare socii recepti et recipiendi in domo de Sorbona. (...) Tertio quod libros de domo tamquam proprios custodiet, et integre eos reddet quando continget ipsum villam exire, et etiam quandocumque exigentur ab eo ; nec extra domum accomodabit eos nisi de licentia provisoris vel ejus qui quantum ad hoc vices ejus geret. (...) »

⁶⁶ Ce *vidimus* ne figure pas dans les documents actuellement conservés aux Archives Départementales du Nord concernant le chapitre cathédral de Cambrai. La mort de maître Gérard d'Abbeville est toutefois signalée dans un document. Voir AD du Nord : série 3G414, pièce 8209.

⁶⁷ M. M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne (1250-1259)*, Paris, 1972, p. 371 n.152 en fait un ms donné par J. B. Ladvoat. Ce manuscrit extrêmement complexe est brièvement signalé par P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 72 n. 5 : il l'attribue à C. Héméré. La notice descriptive de ce volume (H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, t. 2, Paris, 1886, ici p. 359) signale l'étiquette au dos du volume qui semble confirmer cette attribution : « Héméré. Histoire de la Sorbonne. 6. Miscellanées. ». Mentionnons enfin plusieurs estampilles modernes du collège sur les feuillets du ms 1228 qui prouvent que le volume était présent dans les collections du collège avant 1790.

comportent une copie du testament vidimé de Gérard d'Abbeville⁶⁸. L'attribution à Héméré de ce dossier documentaire est toutefois sujette à caution⁶⁹. On connaît mal les méthodes de travail d'Héméré mais il semble avoir eu accès à de nombreux documents conservés au collège et connus des Sorbonistes qui ont aujourd'hui disparu⁷⁰. Le vidimus du testament de Gérard d'Abbeville était donc présent dans les collections du collège, au XVI^e siècle : en marge du ms 1228, il est précisé que le document a été « copié sur l'original en Sorbonne⁷¹ » et l'on trouve aussi, après la copie elle-même, une description et un schéma précis des sceaux qui garantissent la validité du vidimus⁷². Une deuxième copie figure dans le ms BNF lat. 5493 contenant l'œuvre de Claude Héméré, sorboniste et bibliothécaire du collège de 1638 à 1646 et intitulée *Sorbonae origines, disciplina, viri illustres*. Ce manuscrit a lui-même fait l'objet d'une copie au XVIII^e siècle (Bibliothèque nationale de France, Arsenal ms 1166) pour le compte de Jean-Baptiste Ladvocat⁷³, érudit, docteur de Sorbonne dès 1736 puis bibliothécaire du collège en 1742, mort en 1765. Cette copie, beaucoup plus lisible que le manuscrit du XVII^e siècle, commet toutefois d'importantes erreurs probablement liées aux difficultés suscitées par l'écriture difficile du modèle : il convient d'y recourir avec beaucoup de précaution⁷⁴. La

⁶⁸ Le testament tel qu'il est transmis dans le ms Paris, Arsenal 1228 a fait l'objet d'une édition par P. Grand, « Le Quodlibet XIV », p. 213-218. P. Grand indique que la main responsable de la copie du vidimus date du XVI^e siècle.

⁶⁹ Le ms Paris, Arsenal, 1228 est employé par H. Denifle et E. Châtelain, *CUP*, t. 1, n° 436, p. 493 qui datent la copie du XVI^e siècle. Z. Kaluza décrit ainsi ce même ms : « un recueil de fragments réunis un peu au hasard et reliés en un seul volume. Certains de ces fragments datent du tout début du XVII^e siècle, d'autres, qui ne sont que de simples copies, notes ou extraits des précédents, sont nettement plus tardifs. » Voir Z. Kaluza, *Thomas de Cracovie : contribution à l'histoire du collège de la Sorbonne*, Varsovie, Cracovie, 1978, ici p. 11.

⁷⁰ Il serait nécessaire de consulter le second ouvrage d'Héméré portant sur l'histoire universitaire et qui a, quant à lui, fait l'objet d'une édition : *De Academia Parisiensi. Qualis primo fuit in insula et episcoporum scholis liber. Ad eminentissimum cardinalem Richelium Sorbonae provisorem*, Paris, 1637.

⁷¹ Voir Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l' Arsenal, ms 1228, f. 518v (marge externe).

⁷² P. Grand, « Le Quodlibet XIV », p. 218, sans le dessin (relativement maladroit) des sceaux qui figuraient sur le document. Voir Paris, Arsenal, ms 1228, f. 522r.

⁷³ Voir la mention au f. A du ms Paris, Arsenal 1166 : « Ce manuscrit à appartenu à M. Ladvocat, bibliothécaire de Sorbonne, lequel avoit inséré un petit papier dans une des pages avec cette note : « Ce livre m'appartient, il m'a coûté 10 écus, il a été composé par M. Héméré. » Je l'ai acheté des héritiers de M. Ladvocat pour la bibliothèque. Signé : Adhenet. » Charles Adhenet († avant 1787), acquéreur du volume au profit de la bibliothèque du collège de Sorbonne était le successeur de J. B. Ladvocat en tant que bibliothécaire du collège de 1766 à 1772. Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 2, p. 207 n. 3.

⁷⁴ Cela signifie-t-il que C. Adhenet a acheté une œuvre qui n'était pas présente au sein du collège ? On sait peu de chose de l'histoire du Paris, BNF lat. 5493. M. M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour*, p. 371 n.152 dit que le lat. 5493 a été donné par J. B. Ladvocat sans préciser le bénéficiaire du legs : le collège de Sorbonne ? la bibliothèque royale ? Au f. 1 du ms, on relève toutefois la mention suivante, « Cent trentième de Targuy ». L'abbé Louis de Targuy (ou Targny), docteur de Sorbonne, a été garde des imprimés (1720-1726) puis des manuscrits de la Bibliothèque du roi de 1726 à 1737 : à sa mort, 128 manuscrits de sa bibliothèque personnelle furent choisis pour être versés à la bibliothèque du roi (voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 1, p. 412 ; S. Balayé, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, 1988, p. 117-118, p. 123, p. 164-167 ; voir aussi le dossier « Les directeurs de la Bibliothèque royale. Maîtres de la Librairie, gardes de la Bibliothèque du roi et commis à la garde de la Bibliothèque du roi 1522-1719 » mis en ligne par la Direction des collections de la BNF, réalisé en 2007 par J. Delatour et T. Sarmant : http://www.bnf.fr/documents/gardes_bnf_1522_1719.pdf). Sur l'abbé de Targuy (ou Targny) et sa bibliothèque, voir B. Neveu, « La vie érudite à Paris à la fin du XVII^e siècle d'après les papiers du Père Léonard de Sainte-Catherine », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 124-2 (1966), p. 432-511, ici p. 456 et n. 3 [rééd. dans *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1994, p. 24-92]. Le catalogue de vente de sa bibliothèque, *Catalogue de la bibliothèque de feu M. l'abbé de Targny, docteur de Sorbonne, abbé de S. Lô & garde des manuscrits de la bibliothèque du Roy*, Paris, 1737 ne mentionne que fort peu de manuscrits et l'essentiel de la vente concerne les imprimés : signalons toutefois que l'abbé de Targuy possédait plusieurs des œuvres imprimées de Claude Héméré (*De Academia Parisiensi Liber*, Paris, 1637, in 4 ; *Augusta Viromandorum vindicata et illustrata*, Paris, 1643, in 4 ; voir *Catalogue de la bibliothèque de feu M. l'abbé de Targny*, respectivement p. 80 et p. 81) et possédait plusieurs ouvrages portant sur l'histoire de l'Université de Paris (par exemple l'œuvre de C. E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1665 et

présence au collège du vidimus est encore attestée en 1657 : l'auteur de *L'Histoire généalogique des comtes de Pontieu et Maieurs d'Abbeville (...) avec un recueil des hommes illustres qui y ont pris naissance ou y ont finy leur vie*⁷⁵, en livre aussi une édition et indique en marge dans quelles circonstances il a obtenu copie du document⁷⁶.

Le testament de Gérard d'Abbeville ne concerne pas que le collège : il désigne toute une série de légataires et s'inscrit donc dans la perspective classique du legs pieux⁷⁷. S'il ne détaille pas le contenu des volumes qu'il lègue, il emploie en revanche une terminologie tout à fait intéressante⁷⁸ : certains mots sont assez rares (par exemple *cista* pour désigner un coffre à livres⁷⁹), le vocabulaire décrivant les différents genres littéraires théologiques est précis⁸⁰ (*originalia*⁸¹ et *tabule originalium*⁸², *postille*⁸³, *summe*⁸⁴, *corpus theologie*⁸⁵) est précis. On a

sqq, 6 vol. in f. ; Id., *Remarques sur la dignité, rang, préseance, autorité et juridiction de l'Université de Paris*, Paris, 1668 ; ou encore un recueil anonyme intitulé *Pièces et actes concernant l'Université de Paris*, Paris, 1653, in 4 ; *Titres, chartres (sic), lettres patentes des rois de France concernant l'Université de Reims*, Reims, 1640° ; voir *Catalogue de la bibliothèque de feu M. l'abbé de Targny*, respectivement p. 39, p. 80 n. 541 et n. 542, p. 82). Il serait vraisemblable que le Paris, BNF lat. 5493 provienne de la collection de l'abbé de Targny : ce dernier aurait pu connaître les travaux d'Héméré alors qu'il était encore membre du collège. La première partie du lat. 5493 (f. 1 à f. 146v) est constituée de 19 chapitres, dont la présentation, plus ou moins soignée, correspond à l'ouvrage d'Héméré. Une seule main, aux caractéristiques paléographiques bien affirmées, semble responsable de la copie de l'ensemble de ces feuillets. Il est tentant d'en faire une œuvre autographe.

⁷⁵ L'auteur en est frère Ignace de Jesus-Maria, carme déchaussé (dans le monde Jacques Sanson).

⁷⁶ Voir Ignace de Jesus-Maria, *L'Histoire généalogique des comtes de Pontieu et Maieurs d'Abbeville où sont rapportez les privileges que les roys leur ont donnez, leurs actions heroyques, et leurs armoiries depuis l'an mil cent quarte-vingt trois iusques à l'année mil six cens cinquante-sept, avec un receuil des hommes illustres qui y ont pris naissance ou y ont finy leur vie*, Paris, 1657, p. 203-206, ici p. 203 : *Hoc testamentum ex archivio illustris Sorbonae desumptum, mihi communicavit sapientissimus vir Dominus Antonius L'Evesque Abbavilaeus, doctor sorbonicus et canonicus S. Vulfranni meritissimus*. Cette copie est incomplète : seul nous est donné le texte vidimé, c'est-à-dire les dispositions testamentaires de Gérard d'Abbeville, sans la suscription et la corroboration du chapitre de Cambrai. Outre son incomplétude, cette copie contient une incohérence liée à la mise en page du document (intersion de deux lignes) ainsi que des erreurs de lecture (saut du même au même, transcription des noms propres douteuse.) Les erreurs de lecture permettent d'écarter l'hypothèse selon laquelle Antoine l'Evesque aurait consulté la copie actuellement conservée dans le ms Paris, Arsenal 1228.

⁷⁷ Pour une analyse de l'ensemble du testament, voir N. Gorochov, « La notion de pauvreté dans les statuts des collèges fondés à Paris de Louis IX à Philippe le Bel », dans *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge*, J. Dufour et H. Platelle éd., Paris, 1999, p. 119-129, ici p. 123.

⁷⁸ Pour le texte latin, voir annexe 3, lignes 7-13. « (...) D'abord, je lègue aux écoliers en théologie séculiers tant de la communauté de maître Robert de Sorbon qu'à l'ensemble des autres écoliers, quoique demeurant en ville, dont l'ambition sera de progresser, le corpus de théologie (*corpus theologie*) dans lequel j'ai étudié et lu. De même je leur lègue tous mes *originalia* ainsi que mes index d'*originalia (tabulas originalium)* ; (...) toutes mes postilles de théologie (*postille theologie*) ; (...) toutes les sommes de sermons (*summe sermonum*) que je possède ; (...) toutes les sommes de questions (*summe questionum*) et toutes les notes (*scripta*) que j'ai prises tant de questions que de sermons, et, en bref, tous les simples livres de théologie que je possède. De même je leur lègue tous les livres de droit canon et toutes les sommes sur les décrets et les décrétales que je possède. »

⁷⁹ J. F. Genest, « Le mobilier des bibliothèques », *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, Turhnout, 1989, p. 136-154, ici p. 140.

⁸⁰ Ces divers termes renvoient à des genres littéraires bien déterminés et caractéristiques du développement de l'université (*summe, postille*), aux œuvres complètes des Pères de l'Eglise qui connaissent un renouveau à partir du XIII^e siècle (*originalia*) et aux instruments de travail facilitant leur consultation (*tabule originalium*). On remarquera que cette terminologie est aussi employée dans les cadres de classement des catalogues du collège.

⁸¹ Voir, sur ce genre littéraire : J. de Ghellinck, « *Originale et originalia* », *Archivum latinitatis Medii Aevi* 14 (1934), p. 95-105 ; D. Nebbiai-Dalla-Guarda, « L'*originale* et les *originalia* dans les bibliothèques médiévales », *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), M. Zimmermann éd., Paris, 2001, p. 487-505.

⁸² Voir notamment, comme exemple de *tabule originalium* : D. A. Callus, « The Contribution to the Study of the Fathers made in the XIIIth century Oxford Schools », *Journal of Ecclesiastical History* 5 (1954), p. 139-148 ; Id., « The *Tabulae super Originalia Patrum* of Robert Kilwardby O. P. », dans *Studia mediaevalia in honorem admodum reverendi patris Raymundi Josephi Martin*, Bruges, 1948, p. 243-270 ; Id., « New Manuscripts of Kilwardby's *Tabulae super originalia patrum* », *Dominican Studies* 2 (1949), p. 38-45.

affaire à un texte ayant fait l'objet d'une rédaction minutieuse et pour lequel chaque mot a été pesé. Gérard d'Abbeville s'attache surtout à indiquer les conditions de conservation des manuscrits qu'il lègue au collège.

Diverses clauses concernent le soin des livres. L'essentiel des demandes de Gérard d'Abbeville se résument à cinq points⁸⁶ :

1. désignation d'un responsable de la garde des manuscrits, un procureur du collège ;
2. élaboration d'un inventaire ;
3. reddition de compte annuelle, par le procureur ;
4. emprunt des livres contre caution des lecteurs ;

5. conservation des ouvrages : dans un *armarium*, des coffres, certains d'entre eux devant être enchaînés. Malheureusement, en ce qui concerne ce dernier point – le plus passionnant car il touche à la naissance de la notion de *libraria communis* – dont les volumes sont enchaînés, les copies du testament présentent des variantes et soulèvent diverses difficultés.

Plusieurs de ces recommandations sont appliquées relativement tôt, comme le prouve le fragment du catalogue datant *ca.* 1275⁸⁷. Chaque ouvrage est soigneusement identifié par l'*incipit* du second et du pénultième folio, et, surtout, est accompagné d'une estimation de sa valeur. C'est sur cette estimation que peuvent se fonder les responsables de la bibliothèque pour réclamer une caution aux lecteurs⁸⁸. Les exigences de Gérard d'Abbeville ont donc été vraisemblablement respectées pour les points 2. (inventaire) et 4. (caution lors de l'emprunt). La question de la caution réclamée aux sociétaires de Sorbonne est problématique : au XV^e s., il est clair que les membres du collège n'ont pas à verser de caution lorsqu'ils empruntent. Par contre, à la fin du XIII^e siècle, on a quelques rares traces d'emprunts contre caution : ainsi, après 1290 et avant 1306, Christian de Montrouge dépose-t-il un *Livre des Sentences* d'une valeur de 40 sous contre le prêt de deux petits recueils de sermons l'un pour lui, d'une valeur

⁸³ Voir G. Dahan, *L'exégèse chrétienne de la Bible dans l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 128-129.

⁸⁴ Voir P. Glorieux, « Sommes théologiques », *DTC*, 14, col. 2341-2364 ; M.-D. Chenu, *Introduction à l'étude de saint Thomas*, Paris/Montréal, 1993, p. 255-256.

⁸⁵ L'interprétation de l'expression *corpus theologie* est plus délicate : il semble pouvoir s'agir d'un recueil rendant compte de l'activité magistrale de Gérard d'Abbeville, recueil dans lequel il a étudié et enseigné (« *studebam et legebam* », nous dit-il). Ce *liber magistri* probablement constitué de cahiers de nature variée (notes préparatoires à des *lectiones*, notes de lecture sur des ouvrages qui intéressaient Gérard ou *reportationes*) pourrait correspondre au Paris, BNF lat. 15906 qui serait alors le (ou une partie du) *corpus theologie* évoqué par Gérard d'Abbeville.

⁸⁶ Pour le texte latin, voir annexe 3, lignes 15-21. « Je veux qu'ils soient à la garde constante dans la dite maison d'un procureur de ladite maison de maître Robert et je demande instamment aux maîtres séculiers en théologie qu'ils s'empressent et s'appliquent à faire garder les livres susdits et que soit dressé un inventaire ; et que chaque année devant cesdits docteurs, le procureur de ladite maison rende compte ; et qu'ils soient empruntés contre caution idoine par les écoliers. De même je lègue tant auxdits écoliers qu'aux maîtres ès arts *actu regens* tous mes livres de philosophie, qui doivent être gardés dans la même maison, par ledit procureur et ils ne devront être empruntés par ceux-ci que contre une certaine caution. (...) Et pour conserver mes livres, je veux qu'ils aient mon *armarium* et trois des meilleures caisses (*cistas*) que je possède. », *ibid.*, l. 25- 28 : « (...) Je veux que tous mes livres de théologie et tous les livres de droit canon que je possède soient déposés dans des caisses chez lesdits écoliers et les ouvrages que j'ai chez moi demeurent chez eux toujours enchaînés selon la forme susdite. Et que tous les livres de médecine que je possède déposés chez eux et mélangés avec les livres de philosophie et d'autres, soient vendus. »

⁸⁷ Catalogue conservé dans les gardes du Paris, BNF lat. 16412. Voir l'édition donnée par R. H. Rouse mentionnée *supra* n. 21.

⁸⁸ Cette pratique existe dès 1276 à Oxford, d'après les ordonnances de Robert Kilwardby (O. P.), alors archevêque de Canterbury qui font allusion au prêt aux sociétaires des *libri communitatis* contre caution lors d'une visite à Merton College. Voir H. W. Garrod, « The Library Regulations of a Medieval College », *The Library* 8 (1927), p. 312-335, ici p. 313-314.

de 20 sous, l'autre pour Thomas d'Irlande (d'une valeur de 10 sous)⁸⁹. Semble se dessiner une première forme de prêt où une caution était aussi demandée aux sociétaires.

Quant au responsable de la bibliothèque (désigné sous le nom de procureur) et son obligation de faire un récollement annuel, points 1. et 3. du testament de Gérard d'Abbeville, on peut souligner que le serment réclamé aux sociétaires et daté des années 1280-1290 (et donc postérieur au legs de Gérard d'Abbeville) semble considérer que c'est le proviseur du collège ou son représentant qui est en charge des livres⁹⁰. Ils ne semblent d'ailleurs intervenir dans la gestion des livres qu'en cas de prêt exceptionnel, à une personne extérieure au collège. Y-a-t-il de « véritables » bibliothécaires au collège ? Les statuts primitifs rédigés par Robert de Sorbon ne mentionnent pas cette charge : les responsables des biens et de la gestion du collège sont les procureurs élus tous les quatre mois⁹¹. Il est donc logique qu'en tant qu'« administrateurs de biens » (sens premier du terme *procurator*), les procureurs soient chargés de la gestion des précieux biens mobiliers du collège que sont ses livres mais aucun document ancien du collège ne l'atteste et nous n'avons conservé aucune « reddition de compte » à propos des livres de la bibliothèque⁹².

Gérard d'Abbeville demande-t-il que ses manuscrits soient enchaînés ? Les copies que nous possédons de ce testament, n'ont pas les mêmes leçons⁹³. Le ms Paris, Arsenal 1228 contient indubitablement la leçon *et Cameraci* (tout comme l'édition de 1657 *L'Histoire généalogique des comtes de Pontieu et Maieurs d'Abbeville...*), le ms Paris, BNF lat. 5493 et sa copie du XVIII^e siècle (Paris, Arsenal, ms 1166) la leçon *in catenati*⁹⁴.

La copie la plus ancienne (Paris, BNF, Arsenal ms 1228) ainsi qu'un témoin indépendant (*L'histoire généalogique*) plaident en faveur de la présence, dans le vidimus, de l'expression ... *et Cameraci*. À l'inverse, cette leçon donne une syntaxe boîteuse à la phrase – que les deux éditeurs modernes s'efforcent d'atténuer en ponctuant le document, faisant de la précision *et Cameraci*, une incise⁹⁵. La leçon ...*et catenati* paraît, d'un point de vue syntaxique, plus satisfaisante, mais elle n'est en réalité rapportée que par un seul témoin (le Paris, BNF ms lat. 5493) – le ms Paris, BNF, Arsenal 1166 n'étant qu'une copie de ce dernier. Une analyse minutieuse de la phrase pourrait résoudre cette difficulté : Gérard d'Abbeville désigne deux groupes de manuscrits. Ceux qui doivent être mis à l'abri dans des caisses *apud scholares* et ceux qui sont « chez lui » (*penes me*) et qui, selon la leçon du Paris, BNF lat.

⁸⁹ Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. 2, p. 193-194. On trouve cette mention dans les gardes du ms BNF lat. 16374. Pour une description du ms, voir C. Angotti, *Lectiones Sententiarum*, vol. 3, p. 1158-1161.

⁹⁰ Voir *supra* n. 65.

⁹¹ Voir P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 198-201.

⁹² Signalons à nouveau le cas de Merton College (Oxford) : les ordonnances de Robert Kilwardby (1276) mentionnent que les *libri de communi* sont gérés par un boursier qui se charge de les prêter aux sociétaires selon les directives des responsables du collège (*per ordinationem custodis et senioris supradicti*). Voir H. W. Garrod, « The Library Regulations », p. 314.

⁹³ Voir les variantes signalées en notes dans l'annexe 3 éditant l'extrait de l'œuvre d'Héméré.

⁹⁴ Les éditeurs des XIX^e et XX^e siècles de ce texte ont adopté l'une ou l'autre leçon : ... *et Cameraci* pour H. Denifle et É. Châtelain, *CUP*, t. 1, n° 436, p. 492 et pour P. Grand, P. Grand, « Le Quodlibet XIV », p. 213-218 ; ... *et catenati* pour P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 355. R. H. Rouse, « The Early Library », p. 51 [rééd. p. 351] se prononce en faveur de la première leçon « puisqu'il n'y a pas de preuve d'enchaînement des livres avant 1289 et que le catalogue de 1338 montre qu'une bonne proportion des textes théologique et juridiques de Gérard n'était toujours pas enchaînée à cette date. » Cette argumentation ne me paraît pas tout à fait convaincante, comme on le verra dans la suite de cet article.

⁹⁵ Ainsi Paris, Arsenal ms 1228, f. 519v : *Volo autem quod omnes libri mei theologiae, et omnes libri juris canonici quos habeo depositos in cystis apud dictos scholares, et quos habeo penes me, et Cameraci, penes eos remaneant in perpetuum, secundum formam supradictam*. Voir aussi Ignace de Jesus-Maria, *L'Histoire généalogique*, p. 204 : *Volo autem quod omnes libri mei theologiae, et omnes libri juris canonici, quos habeo depositos in cystis apud dictos scholares, et quos habeo penes me, et cameraci, penes eos remaneant in perpetuum secundum formam supradictam*.

5493, doivent être enchaînés. Gérard d'Abbeville établit une différence entre *apud* et *penes*. La préposition *penes* peut certes être synonyme d'*apud* mais elle a un sens plus précis : elle peut signifier aussi « auprès de », « entre les mains de ». Gérard d'Abbeville distingue donc les livres qui seront « chez les membres du collège dans des caisses » (*apud*), et les livres qui sont « auprès de lui » et qui doivent « demeurer enchaînés auprès des écoliers » (*penes*). Cette dernière catégorie de livres désigne donc les livres que maître Gérard avait constamment sous la main, les livres qui lui paraissaient indispensables à l'étude, au travail intellectuel, bref, ses usuels. Ainsi pourrait-on traduire cette clause testamentaire :

« (...) Je veux que tous mes livres de théologie et tous les livres de droit canon que je possède soient déposés dans des boîtes chez lesdits écoliers, et les ouvrages qui sont mes usuels [*littéralement* : que j'ai auprès de moi], demeurent leurs usuels toujours enchaînés ».

Se dessinerait donc dans le testament de Gérard d'Abbeville, dès 1271, l'idée de deux fonds distincts : la collection de manuscrits qu'il est possible d'emprunter et la collection qu'il convient d'avoir toujours auprès de soi. Dès qu'augmente le nombre des lecteurs, la seule méthode offrant la garantie à tous les usagers de la bibliothèque qu'ils auront eux aussi ces livres « sous la main », sans qu'ils soient empruntés par un autre lecteur consiste à enchaîner les livres⁹⁶. La recommandation d'enchaîner certains livres n'est donc pas en contradiction avec le désir manifesté par maître Gérard d'ouvrir libéralement sa bibliothèque à l'ensemble des maîtres séculiers de l'Université : enchaîner certains manuscrits, considérés comme indispensables, en garantit la consultation et en assure l'accès au plus grand nombre possible de lecteurs. Cette recommandation (point 5.) du testament de Gérard d'Abbeville a-t-elle été appliquée au collège ? La mise en place de deux fonds distincts semble avoir été assez lente : R. H. Rouse en situe la naissance autour de 1289-1292 : le collège possède alors une « bibliothèque de magasin » dont le catalogue de 1290 a pu être restitué et une « bibliothèque de salle » où figurent alors les usuels du collège⁹⁷. Même s'il me paraît possible de conclure à une influence de ce testament sur l'organisation de la bibliothèque – le contenu de ce dernier ayant pu servir de véritable « programme de gestion » du fonds, l'application des solutions suggérées demeure parfois assez tardive : il ne faut en effet pas oublier que le développement de la bibliothèque du collège s'inscrit aussi dans un contexte institutionnel et intellectuel particulier – le développement de l'université de Paris, dont les membres peuplent les chapitres cathédraux du Nord de la France et y animent parfois des écoles –, favorable au développement de telles collections. La bibliothèque du collège, les choix de gestion des collections qui y sont faits, doivent aussi être liés au développement des bibliothèques capitulaires, tout comme aux pratiques des bibliothèques monastiques – qu'il s'agisse de couvents mendiants ou de maisons issues d'ordres plus anciens.

L'une des clauses du testament de Gérard d'Abbeville, léguant l'ensemble de sa bibliothèque au collège de la Sorbonne semble suggérer qu'il voit en effet dans l'institution fondée par maître Robert un moyen susceptible de permettre aux séculiers de concurrencer

⁹⁶ Voir F. Dolbeau, « Les usagers des bibliothèques », dans *HBF*, p. 395-413. Voir aussi P. Cordez, « Le lieu du texte : les livres enchaînés au Moyen Âge », *Revue Mabillon* 78 (2006), p. 75-103.

⁹⁷ Voir R. H. Rouse, « The Early Library », p. 68-69 [rééd. p. 372]. Il s'appuie notamment sur quelques notes concernant l'histoire de la bibliothèque, figurant dans le catalogue de 1338 de la *parva libraria* et qui ont été biffées : *Anno Domini M^o CC^o nonagesimo fuit istud registrum factum per socios de domo de libris tunc inventis, quorum numerus mille et decem et septem, et fuit tunc ordinatum per magistros in theologia quod in omnibus libris de cetero in domo recipiendis annus Domini inscribatur*. [Cette dernière recommandation semble avoir été rarement respectée, quelques mss comportent la date de leur versement dans la bibliothèque. Voir par exemple, BNF lat. 15325.] *Nota etiam quod anno Domini M^o CC^o LXXX^o IX^o fuit primo institutum librarium in domo ista pro libris catenatis ad communem sociorum utilitatem. Summa valoris omnium librorum hujus domus preter libros intitulatos, anno Domini M^o CC^o nonagesimo secundo, tria milia octingente duodecim libre decem solidi octo denarii*. Voir L. Delisle, *Le Cabinet de Manuscrits*, t. 3, p. 71-72.

l'efficacité des *studia* franciscains et dominicains. Après avoir détaillé les différents ouvrages de théologie qu'il lègue aux membres de la Sorbonne comme à tous les maîtres séculiers, Gérard d'Abbeville précise «je veux que l'on communique libéralement les *originalia* et les sommes aux maîtres séculiers en théologie parce que les religieux en ont en suffisance⁹⁸ ». C'est dans cette optique qu'il faut envisager l'ampleur de legs de Gérard et la présence de plusieurs exemplaires d'une même œuvre. Il s'agissait pour lui d'offrir le plus grand nombre possible d'instruments de travail aux maîtres séculiers.

La fondation d'un collège par Robert de Sorbon est probablement le fruit de son expérience comme étudiant puis comme maître et prédicateur à l'université de Paris⁹⁹. L'ambition de Gérard d'Abbeville est plus vaste que celle de Robert de Sorbon : au contraire de ce dernier, il ne souhaite pas réserver cette bibliothèque à la formation d'une petite élite de pasteurs mais l'ouvrir à l'ensemble de l'Université. Il l'ouvre de deux manières : intellectuellement, comme on l'a vu, en complétant le fonds théologique originel et en l'enrichissant par l'apport de presque une centaine de manuscrits sans lien direct avec la théologie ; pratiquement, en notifiant aux responsables du collège que l'accès à ses manuscrits est ouvert à tous les membres de l'Université, ajoutant aux sociétaires l'ensemble des maîtres et étudiants en théologie et l'ensemble des maîtres ès arts.

Quant à la clause du testament demandant aux responsables du collège de réserver l'accès de sa collection aux séculiers, on ne sait si elle a été aussi strictement respectée. On sait que les membres du collège avaient à leur disposition les catalogues d'institutions régulières, notamment le catalogue des abbayes de Saint-Germain de Prés et de Sainte-Geneviève. On considère en général que cette remarque à l'égard des religieux vise surtout les Mendiants. On ne peut que constater la lucidité de la remarque de Gérard d'Abbeville : au moment de la rédaction de son testament, le dynamisme de l'enseignement mendiant, le développement de multiples instruments de travail, la mise en place d'un système de diffusion de la production littéraire de maîtres brillants, font des *studia* et de leurs bibliothèques des modèles mais aussi de redoutables concurrents pour les séculiers. Pour Robert de Sorbon, le collège, émule des couvents mendiants, devait jouer un rôle majeur dans l'avènement des maîtres de la parole : c'est ce pourquoi il avait été aussi fondé. Le legs de Gérard d'Abbeville ne trahit pas cet idéal mais il l'infléchit, ouvrant la bibliothèque à la variété des genres théologiques nés de l'enseignement universitaire, faisant des collections de la Sorbonne le miroir du savoir alors disponible, savoir qu'ont largement contribué à bâtir les maîtres mendiants.

Claire Angotti
Université Reims-Champagne Ardenne
CERHIC (EA 2616)

⁹⁸ Voir annexe 3, l. 14-15. *Contra*, P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, p. 116, traduisant : « Je veux qu'on fasse faire des copies des sommes et des textes des Pères... » ; R. H. Rouse reprend cette traduction (voir « The Early Library », p. 51 [rééd. p. 351]).

⁹⁹ Sur le contexte universitaire qui précède la fondation du collège et la figure de Robert de Sorbon, voir le récent ouvrage de N. Gorochov, *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200-v. 1245)*, Paris, 2012.